

DELCCAS2024-01



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE PEYMEINADE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 23 FÉVRIER 2024

14H30

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil d'Administration	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	6

Délibération n° 2024-01 : Débat d'orientation budgétaire 2024

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Peymeinade, dûment convoqué le 15 février 2024, s'est réuni le 23 février 2024 en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Catherine SEGUIN, Vice-Présidente du CCAS.

PRESENTS : Madame Catherine SEGUIN - Madame Evelyne HIRELLE - Madame Andrée MARCKERT – Madame Patricia DI SANTO - Monsieur Pierre MARCOUX – Madame Germaine LEICEAGA.

ABSENTS EXCUSES : Monsieur Philippe SAINTE-ROSE FANCHINE - Madame Jocelyne MARTINEZ - Madame Denise VISSIERE - Monsieur Gilles CHIAPELLI – Monsieur Alain MANGIAVACCA.

OBJET : Débat d'orientation budgétaire 2024

Vu le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2312-1 ;

Vu le rapport de présentation sur les orientations budgétaires 2024 annexé à la présente délibération.

Mme Catherine SEGUIN Vice-Présidente du CCAS expose :

Considérant que le Débat d'Orientation Budgétaire doit se tenir dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif ;

Considérant que ce débat ne peut donc intervenir ni le même jour, ni lors de la même séance que celle dédiée au vote du budget et que le DOB doit faire l'objet d'une délibération distincte de celle relative au budget ;

Considérant que le débat peut intervenir à tout moment à l'intérieur de ces délais, qu'il ne constitue qu'un stade préliminaire à la procédure budgétaire et ne présente aucun caractère décisionnel ;

Considérant que le rapport d'orientation budgétaire permet au Conseil d'Administration d'être informé de l'évolution de la situation financière du CCAS, de débattre des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront retenues dans le cadre du budget primitif, de s'exprimer sur la stratégie financière et d'émettre des propositions en vue du prochain budget.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil d'Administration du CCAS, sur la base du rapport de présentation portant sur les orientations budgétaires 2024 qui vient d'être débattu et annexé à la présente délibération, de prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2024.

Ville de Peymeinade – Centre Communal d’Action Sociale
RAPPORT D’ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

Le budget est un acte essentiel dans la vie de toute collectivité territoriale et établissement public, car il traduit en terme financier le choix politique des élus.

Le cycle budgétaire est rythmé par de nombreuses décisions dont le débat d’orientation budgétaire (DOB) constitue la première étape.

Ce débat est une obligation pour toutes les communes de plus de 3 500 habitants et leurs établissements publics administratifs.

Il doit se dérouler dans les deux mois qui précèdent l’examen du budget primitif.

La fonction assignée au DOB est de préciser et de discuter en assemblée délibérante les orientations budgétaires proposées par l’exécutif.

Après avoir exposé le bilan de l’année 2023 et les objectifs 2024, nous présenterons ici les principales orientations budgétaires du budget 2024.

I – Bilan 2023 du CCAS

Le CCAS constitue l’outil principal de la municipalité pour mettre en œuvre les solidarités et organiser l’aide sociale au profit des habitants de la Commune. Ainsi, il a pour rôle de lutter contre l’exclusion, d’accompagner les personnes âgées, de soutenir les personnes souffrant de handicap.

Pour y parvenir, le CCAS assure une double fonction :

- Accompagner l’attribution de l’aide sociale légale (instruction des dossiers de demande, aide aux démarches administratives...);
- Dispenser l’aide sociale facultative (aide alimentaire, secours financier, prêt remboursable...), fruit de la politique d’action sociale de la commune.

L’année 2023 a permis la création d’un espace d’animation sociale grâce à l’aménagement de l’Espace Part’âges. Ce lieu permet d’accueillir et d’organiser des activités en faveur des administrés de la Commune ainsi que des communes environnantes telles que Cabris, Saint-Cézaire sur Siagne, Le Tignet, Spéracèdes.

Au cours de cette année, l’agent d’accueil a été recruté à temps plein au CCAS afin de prendre les rendez-vous pour les travailleurs sociaux mais également de procéder aux inscriptions aux activités proposées.

L'année 2023 en chiffres : 1 114 rendez-vous (contre 766 en 2022)

Aides légales	Aides facultatives
-250 personnes suivies régulièrement	-4 dossiers ont été présentés en commission permanente
-266 dossiers d'aides légales traités	-145 chèques alimentaires distribués
-54 orientations pour l'aide alimentaire demandées	-90 chèques énergie distribués
-26 enquêtes sociales menées	
-109 dossiers logements enregistrés	
-59 logements attribués	
-113 visites à domicile	

La suspension de l'aide alimentaire apportée jusqu'alors par l'association l'Entraide, ainsi que la baisse des barèmes d'attribution aux Restos du cœur, ont mis en difficulté de nombreux bénéficiaires. Néanmoins, les différentes aides exceptionnelles de l'Etat et de la Région ont permis de compenser cette diminution locale du soutien aux personnes en difficultés.

Malgré des contraintes budgétaires fortes, la volonté de la municipalité est d'accroître l'accompagnement auprès des personnes en difficultés et des plus âgées, à travers le soutien financier du CCAS.

Le vote du budget primitif 2024 du CCAS sera donc élaboré et présenté en tenant compte de ce contexte budgétaire contraint.

II – Objectifs 2024 du CCAS

L'Analyse de Besoins Sociaux (ABS) réalisée en 2021 a permis de dresser le portrait social de la Commune et de dégager les principaux enjeux du territoire. Les actions 2024 s'appuieront donc sur les préconisations de cette ABS.

Développement de l'Espace PART'AGES, lieu d'animations sociales ou diverses actions seront proposées aux Peymeinadois ainsi qu'aux habitants de Cabris, Saint-Cézaire sur Siagne, Le Tignet, Spéracèdes,

- Lieu intergénérationnel, lieu d'échange et de partage autour d'animations diverses pour renforcer les liens sociaux et familiaux
- Prévenir l'isolement des seniors et faciliter l'accès aux droits par un accompagnement numérique
- Recrutement d'un emploi saisonnier pour la gestion et l'animation de l'Espace Part'âges d'avril à juillet 2024

Solidarité :

- Assurer un accueil social efficient et un accès effectif aux droits
- Veiller à ce que l'offre de logements collectifs soit adaptée aux besoins des demandeurs

Retisser un véritable lien social :

- Renforcer le travail de partenariat entre les services municipaux et les partenaires externes (CAPG, CAF, MSA...)
- Poursuivre la programmation d'animations pour les séniors au travers de balades, repas festifs et actions de prévention et de bien-être

Favoriser l'échange entre les générations :

- Maintien du jeune service civique pour le développement d'initiatives intergénérationnelles et l'animation sociale jusqu'au 31 mars 2024
- Gestion du groupe de bénévoles en charge des contacts auprès des personnes isolées
- Suivi des personnes nouvellement inscrites sur le registre nominatif communal

Ces thèmes constitueront le socle de travail sur lequel pourront se développer les projets du service tout en maintenant les objectifs permanents du CCAS :

- Poursuivre le rôle de relais social auprès de la population dans les différents domaines du logement, de l'insertion professionnelle, de la santé, de l'endettement, en lien avec les partenaires compétents (CAPG, Conseil Départemental, Pôle emploi, associations, justice ...)
- Développer l'information sur les compétences du CCAS auprès des usagers
- Poursuivre le dispositif existant sur l'identification et le suivi des personnes vulnérables (âge, isolement, maladie) : visites à domicile, travail avec les différents partenaires médico-sociaux, orientations vers les dispositifs de protection...
- Etoffer le travail de transversalité entre les services (police municipale, affaires scolaires, RH, culture)
- Travailler en lien étroit avec la Police Municipale pour la mise en place des opérations de sécurisation des personnes vulnérables tout au long de l'année et particulièrement lors des périodes sensibles (canicule, grosses intempéries...)
- Favoriser la collaboration avec le service mobile psychiatrique de l'hôpital de Grasse pour un suivi des personnes en grandes difficultés
- Optimiser l'étude des candidatures au logement social et améliorer le partenariat avec les bailleurs sociaux

Une subvention importante au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) ainsi que la mise à disposition d'agents municipaux permettront de répondre à ces objectifs.

III – LES PRINCIPALES ORIENTATIONS DU BUDGET 2024

2.1 – Les résultats de l'exercice 2023 :

Suite à la transmission des comptes de gestion par la trésorerie principale, le total des dépenses de fonctionnement s'élève à **178 583,33 €** et le total des recettes de fonctionnement à **197 527,58 €**.

Ce bilan provisoire, sera étudié de manière plus détaillée lors du vote du compte administratif 2023. Il permet d'envisager un solde excédentaire de **18 944,25 €**, après la reprise de l'excédent reporté de 2022.

Le budget de fonctionnement a été utilisé à hauteur de **93,79 %**, et les recettes présentent un taux de réalisation de **103,74 %**.

La section d'investissement, qui prévoyait des crédits à hauteur de **2 500€** pour des prêts remboursables, n'a présenté aucun mouvement en dépenses ni en recettes.

2.2 – Les dépenses et recettes envisagées pour l'année 2024

La politique sociale de Peymeinade pour l'année 2024 conjuguera des outils variés tels que l'aide sociale légale, définie par le Département et l'Etat, et l'aide sociale facultative, décidée et financée par le CCAS.

A - L'aide légale

Il est prévu pour l'année 2024, un maintien du niveau d'activité, soit à minima **15 dossiers** par an. A noter que ces dossiers bénéficient d'un financement du Conseil Départemental (55€/dossiers).

B - L'aide facultative

En 2024, l'aide facultative se traduira par la mise en œuvre du règlement des aides qui concerne pour l'essentiel des secours financiers : chèques d'accompagnement personnalisé (CAP alimentaires et énergie, aide au loyer, à l'EDF), aides à la cantine, divers secours (loyer, eau...) ou des avances financières remboursables.

Les aides facultatives accordées dans le cadre de ce règlement se sont élevées en 2023 à **7 243,75€** pour **13 310 €** prévu. Malgré un contexte difficile et grâce aux aides de l'Etat (chèque essence, chèque énergie, aides légales et aide des associations), nous avons pu répondre aux différentes demandes en maintenant le budget.

Les orientations 2024 permettent de proposer un accompagnement social aux personnes qui font face à des difficultés d'ordre économique et/ou social.

La présence des Restos du cœur sur la Commune va nous permettre cette année d'orienter un maximum d'usagers vers cette association.

Nous allons également orienter les personnes vers le secours catholique et secours populaire de Grasse ainsi que l'épicerie sociale de l'action humanitaire du pays de Grasse.

Parmi les actions à initier en 2024 :

- Des actions de prévention à destination des seniors avec les ateliers thématiques
- Le développement des actions intergénérationnelles avec l'accueil d'un jeune en service civique jusqu'au 31 mars 2024
- Le développement d'animations en direction des seniors avec l'ASEPT PACA, la MSA

le Département, la Mutualité Française et la conférence des financeurs.

- Des aides facultatives pour un montant de **11 000 €** en tenant compte des réalisations des années précédentes et du contexte difficile. Cela se traduira de la façon suivante :

Section de fonctionnement	11 000€
<i>SECOURS LOYERS CHARGES DE COPRO</i>	3 000 €
<i>SECOURS CHEQUES ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE ALIMENTAIRES</i>	3 500 €
<i>SECOURS CHEQUES ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE ENERGIE</i>	1 750 €
<i>SECOURS CANTINE</i>	400 €
<i>AUTRES SECOURS (divers, transport, nuitées hôtel...)</i>	750 €
<i>SECOURS EDF EAU TELEPHONE...</i>	1 200 €
<i>SECOURS COMPLEMENTAIRE SANTE</i>	400 €
Section d'investissement	2 500€
<i>SECOURS REMBOURSABLES</i>	2 500€

L'ensemble du budget réalisé pour l'animation en 2023 s'élève à **4 446,62 €**-contre 4 500 € de prévu (Semaine bleue, repas, goûter de Noël). Le budget 2024 devrait s'élever à **12 760 €** de dépenses et des recettes prévues de **3 656 €** réparties de la façon suivante :

- 1- Sorties et ateliers (hors Espace Part'âges et fêtes et cérémonies) : **6 900 €** de dépenses et **2 100€** de recettes
- 2- Ateliers de l'Espace Part'âges : **1 860 €** de dépenses prévues et **1 556€** de recettes
- 3- Fêtes et cérémonies (repas et goûters) : **4 000€** de dépenses, sans recette car ces animations sont totalement gratuites pour les participants.

Enfin, les dépenses d'administration générale pour le fonctionnement du CCAS sont estimées à **202 920€** et couvrent principalement le remboursement des salaires à hauteur de **193 300 €**. L'augmentation de ce poste est liée principalement à l'emploi à temps plein de l'agent d'accueil.



2.3 - Les grands équilibres du budget 2024

Compte tenu de ce qui précède, le **budget de fonctionnement 2024** (présenté par fonction) devrait s'établir comme suit :

DEPENSES	Prévu 2023	Prévu 2024	RECETTES	Prévu 2023	Prévu 2024
Dépenses liées à l'animation (animations pour les séniors, animations et ateliers Espace Part 'âges, transports et SACEM)	12 050 €	15 200 €	Résultat excédentaire reporté de l'année 2023	14 783.58 €	18 944,25 €
Dépenses liées aux aides financières facultatives	13 310 €	11 000 €	Subvention communale	173 000 €	204 600 €
			Subventions autres	0	1 500 €
Dépenses d'administration générale	165 040 €	203 300 €	Participations du Conseil Départemental	1 100 €	800 €
			Autres participations (régie)	1 516,42 €	3 656 €
TOTAL	190 400 €	229 500 €	TOTAL	190 400 €	229 500 €

Concernant la section d'investissement, les crédits destinés aux secours remboursables s'équilibrent en dépenses et recettes à la somme de 2 500 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration :

- **PREND ACTE** de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire pour l'exercice 2024.

VOTE : POUR : 6

ABSTENTION : 0

Fait en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Peymeinade, le 23 février 2024

La Vice-Présidente,
 Catherine SEGUIN

